

L'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) diplômé(e)s et des Etudiants (ANPDE) et la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) signent deux partenariats

Communiqué de presse

Paris, le 31 mai 2022 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) et l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Etudiants (ANPDE) ont signé deux partenariats afin d'œuvrer ensemble dans l'assistance à leurs adhérents au bénéfice de la qualité d'accueil des enfants.

Contexte

A compter du 1^{er} septembre 2022, l'ensemble des crèches de France devront être dotées d'un référent santé et accueil inclusif (RSAI) qui aura notamment pour mission d'accompagner les professionnels de toutes les crèches et micro-crèches autant que nécessaire et devra veiller à l'élaboration de 4 protocoles :

- 1° Un protocole Situations d'urgence « *détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence* »
- 2° Un protocole Hygiène et Santé « *détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé* »
- 3° Un protocole relatif à l'Administration de soins et traitements « *détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure* »
- 4° Un protocole Protection de l'enfance « *détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant* »

Guide du référent santé et accueil inclusif (RSAI)

Pour accompagner les IPDE dans cette mission de « référent santé et accueil inclusif », la Commission modes d'accueil de l'ANPDE a travaillé à l'élaboration d'un guide permettant d'appréhender efficacement cette nouvelle mission. Composé de quinze « fiches outils », ce guide apporte des réponses concrètes aux problématiques de terrain rencontrées au quotidien par les professionnels.

Un partenariat institutionnel pour accompagner la mise en place des Référents Santé et Accueil Inclusif dans les crèches

Un partenariat institutionnel entre l'ANPDE et la FFEC a été signé au bénéfice mutuel de leurs adhérents et in fine des enfants et des familles accueillis dans les crèches et micro-crèches. En outre, ce partenariat vise à favoriser et faciliter la co-construction des trames de protocoles pour les crèches et micro-crèches.

Ces trames seront conçues comme des outils de dialogue et de gain de temps afin que les futurs Référents Santé et Accueil Inclusifs puissent se concentrer sur les besoins spécifiques de chaque enfant, de chaque crèche et que les gestionnaires de crèches et micro-crèches puissent démontrer aux services de contrôles le plein respect de la nouvelle réglementation.

Un partenariat de confiance pour renforcer les liens entre les entreprises de crèches et micro-crèches adhérentes de la FFEC et les puéricultrices(teurs)

Alors que le secteur de la Petite Enfance est en grande pénurie de professionnels, l'ANPDE a choisi de faire bénéficier les adhérents de la FFEC d'un tarif préférentiel pour les entreprises de crèches et micro-crèches réservant un stand aux 47^{èmes} Journées Nationales d'Etudes des Puéricultrices organisées les 15, 16 et 17 juin prochain à Angers.



Ces trois journées – avec un programme de qualité¹ – seront l'occasion pour les adhérents de l'ANPDE et de la FFEC de se rencontrer alors que l'ensemble des plus de 15 000 crèches et micro-crèches de France devront être dotées d'un référent Santé et Accueil Inclusif le 1^{er} septembre 2022.

Pour le Président de la FFEC, Jérôme Obry : « ces partenariats sont l'occasion d'œuvrer ensemble au service des enfants accueillis dans les crèches de France, en alliant nos expertises en matière de soutien aux adhérents »

Pour la Présidente de l'ANPDE, Brigitte Prévost : « l'ANPDE défend l'intérêt supérieur des enfants afin d'offrir à tous les enfants un accueil qui répond aux exigences de la charte de qualité au sein des différents modes d'accueil, de prendre en compte la santé, la prévention et le droit à l'enfant d'accéder à un accueil individualisé au sein d'une collectivité. Ce guide soutient les professionnels RSAI dans la prise de leur nouvelle fonction. »

Contacts presse :

ANPDE : Sébastien Devillers – 06 63 43 89 24 – sdevil@aurasicommunication.com
FFEC : Elsa HERVY Déléguée générale 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creeches.com

A propos de l'ANPDE :

Créée en 1949, l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Etudiants (ANPDE) est l'unique association qui défend et rassemble les professionnels de la spécialité de puéricultrice. Forte de ses **2000 adhérents**, elle vise à promouvoir une politique de santé ambitieuse pour les quelque 13 millions d'enfants, et à défendre leur intérêt et celui de leur famille. Elle représente les 20 000 professionnels diplômés de la spécialité et les étudiants dans les instances officielles permettant ainsi l'évolution de la profession et la reconnaissance de la plus-value de la puéricultrice.

A propos de la FFEC : chiffres actualisés au 1^{er} janvier 2022

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **800 entreprises** adhérentes représentant **2 300 établissements**, soit plus de **57 000 places de crèches** en France et employant **23 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

¹ Programme disponible ici : <https://www.anpde.asso.fr/jne>